

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 42

Séance du 5 mars 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 30

Tous les délégués
sauf

M. RUSTENHOLZ (excusé) qui était représenté par M. LIEHN.
MM. ATZENHOFFER, OESTERLE, GOETZ, LOBSTEIN, WINLING, GROSS,
ZINCK, BUCHERT, WEISS A., Mme JUILLARD -excusés-
MM. BAUMANN, MEYER Ch.

DEL. N° 23/2001

OBJET : **CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER
DU FLECKENSTEIN
COMPTE ADMINISTRATIF 2000 – AFFECTATION DU RESULTAT**

- VU le compte administratif de l'exercice 2000 du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein présentant un résultat d'investissement déficitaire global de 3 169,18 F
- VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le compte administratif 2000 du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein
- CONSIDERANT la proposition du Président d'affecter le déficit de 3 169,18 F à la section d'investissement du budget primitif 2001 du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'approuver la proposition du Président

***. d'affecter le résultat d'investissement déficitaire global
de 3 169,18 F du compte administratif 2000 à la section d'investissement
du budget primitif 2001 du Centre d'Animation et de Découverte
Transfrontalier du Fleckenstein.***

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 6 mars 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

